

• Les bureaux des directeurs du scrutin et les autres bureaux électoraux (s'il y a lieu) sont ouverts du lundi au samedi, de 10 h à 20 h, et le dimanche, de 12 h à 17 h

• Les candidats peuvent déposer une Déclaration de candidature (F0400) auprès du DGE et du bureau central d'Élections Ontario à tout moment avant la publication du décret de convocation des électeurs

• Pour obtenir les coordonnées des bureaux des directeurs du scrutin, veuillez consulter le site Web d'Élections Ontario (www.elections.on.ca/fr)

• Pour toute question concernant la Loi sur le financement des élections (LFE), veuillez communiquer avec la Division de la conformité en composant le 1 866 566-9066 ou en envoyant un courriel à electfin@elections.on.ca

		Publication du décret de convocation des électeurs								Clôture du dépôt des déclarations de candidature								Vote par anticipation dans les bureaux régionaux				Jour du scrutin											
		mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu									
		01/29	01/30	01/31	02/01	02/02	02/03	02/04	02/05	02/06	02/07	02/08	02/09	02/10	02/11	02/12	02/13	02/14	02/15	02/16	02/17	02/18	02/19	02/20	02/21	02/22	02/23	02/24	02/25	02/26	02/27	Après le scrutin	
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	02/28 à 03/14	
		Vote par bulletin spécial Vote en personne et visites à domicile																															
		10 h - 20 h				12 h - 17 h								10 h - 20 h								12 h - 17 h				10 h - 18 h							
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0		
		Vote par bulletin spécial Acceptation des demandes de vote par la poste																															
		28 27 26 25																															
		Vote par bulletin spécial Acceptation par les bureaux des directeurs du scrutin des demandes de vote par la poste																															
		28 27 26 25																															
		Vote par bulletin spécial à l'hôpital (9 h-17 h)																															
		Vote par anticipation dans les bureaux régionaux (10 h-20 h)																															
		Vote le jour du scrutin (9 h-21 h)																															
		Vote en personne au moyen de la TAV dans les bureaux des directeurs du scrutin																															
		Ouverture des bureaux																															
		29 28																															
		Déclaration de candidature (F0400) Dépôt du F0400 par les candidats auprès des bureaux des directeurs du scrutin, jusqu'au jour 14, à 14 h																															
		29 28 27 26																															
		Date limite de dépôt de la politique de protection de la vie privée																															
		Réunions d'information à l'intention des candidats																															
		Inscription en ligne																															
		29 28 27 26																															
		Modification dans les bureaux des directeurs du scrutin																															
		29 28 27 26																															
		Liste des électeurs (F0313) Liste mise à la disposition des candidats à 11 h																															
		29																															

		Publication du décret de convocation des électeurs												Clôture du dépôt des déclarations de candidature								Vote par anticipation dans les bureaux régionaux							Jour du scrutin				
		mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	Après le scrutin	
		01/29	01/30	01/31	02/01	02/02	02/03	02/04	02/05	02/06	02/07	02/08	02/09	02/10	02/11	02/12	02/13	02/14	02/15	02/16	02/17	02/18	02/19	02/20	02/21	02/22	02/23	02/24	02/25	02/26	02/27	02/28 à 03/14	
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	+1 à +15	
Mise à disposition des avis et des rapports par les bureaux des directeurs du scrutin	Liste des noms rayés à destination des candidats Se reporter au Guide à l'intention des candidats (F0405)		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			
	Avis relatif aux tests de cohérence et de précision des tabulatrices de vote (F1308)						24	23	22																								
	Avis aux électeurs (F0230) Indiquant la date et l'heure de la compilation officielle																13																
Distribution	Distribution du guide sur le vote en Ontario								22	21	20	19	18	17	16	15																	
	Distribution des CIE																			10	9	8	7	6	5								
Formation et test de cohérence et de précision à l'intention des SPT par le fournisseur	SPT-TVF																			10													
	STVA																				9												
	SPTJS																					8	7	6	5								
Publicité Politique	Publicité politique	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2 <sup>h</sup> <sub>59</sub>				
	Interdiction de la publicité politique																													1	0		
Postscrutin	Test de cohérence et de précision																																• urbaine jour +1 • rurale jour +2
	Rapprochement postscrutin des noms rayés																																Début le jour +1
	Compilation officielle																																Consultez l'Avis aux électeurs (F0230) pour la date et l'heure de la compilation officielle.